



Rapport
sommaire triennal
sur les accords
bilatéraux sur
**l'apprentissage
et la garde
des jeunes
enfants**
2017 à 2020

Rapport sommaire triennal sur les accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2017 à 2020

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2024

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em12-118/2024F-PDF

ISSN : 978-0-660-69457-3

TABLE DES MATIÈRES



5 MESSAGE DE LA MINISTRE

6 PRINCIPAUX RÉSULTATS

7 INTRODUCTION

8 APERÇU DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

10 RÉALISATIONS par province et par territoire de 2017 à 2020

10	Colombie-Britannique
15	Alberta
17	Saskatchewan
19	Manitoba
22	Ontario
24	Québec
27	Nouveau-Brunswick
31	Île-du-Prince-Édouard
34	Nouvelle-Écosse
37	Terre-Neuve-et-Labrador
40	Nunavut
42	Territoires du Nord-Ouest
45	Yukon

47 RÉSUMÉ



MESSAGE DE LA MINISTRE

Je suis heureuse de présenter le Rapport sommaire triennal sur les accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) 2017 à 2020. Les premières années de la vie sont essentielles au développement et au bien-être de l'enfant. Comme le montre le présent rapport, le gouvernement du Canada, de concert avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, a produit des résultats concrets pour accroître l'accès à des services d'AGJE de grande qualité, abordables, souples et inclusifs partout au pays.

Depuis 2017, le gouvernement du Canada a soutenu l'ensemble des provinces et des territoires au moyen d'accords bilatéraux, en leur fournissant du financement qui tient compte de leurs besoins particuliers en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Dans le cadre de ces accords, nous nous sommes engagés à verser 1,2 milliard de dollars sur la période de déclaration de 3 ans pour les programmes d'AGJE.

Nous nous étions fixé comme objectif la mise à disposition de 40 000 nouvelles places en services de garde plus abordables partout au pays au plus tard en mars 2020. Cet objectif a été dépassé un an plus tôt que prévu! La première série d'accords bilatéraux étant maintenant conclue, je suis heureuse d'annoncer la création d'environ 50 000 nouvelles places plus abordables entre 2017 et 2020. La création réussie de ces nouvelles places a eu une incidence positive sur un grand nombre de familles au Canada, mais nous savons qu'il reste encore du travail à faire.

Les réalisations importantes soulignées dans le présent rapport me donnent l'assurance que nous sommes sur la bonne voie pour faire en sorte que toutes les familles au Canada aient accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité et que les enfants aient le meilleur départ possible dans la vie.

Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social,
Jenna Sudds

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Le Rapport sommaire triennal sur les accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) 2017 à 2020 est fondé sur les rapports annuels provinciaux et territoriaux. Il s'agit d'un rapport récapitulatif à l'échelle nationale qui regroupe les résultats des provinces et des territoires. Il décrit les progrès réalisés de 2017 à 2020 vers la qualité, l'abordabilité, l'accès, la souplesse et l'inclusivité des services d'AGJE à la suite des transferts fédéraux. Voici les principaux résultats du présent rapport :

- le nombre de nouvelles places abordables en services d'AGJE a dépassé l'objectif prévu de 40 000 places. En mars 2020, les provinces et les territoires déclaraient environ 50 000 nouvelles places abordables;
- la plupart des provinces et des territoires ont investi dans l'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance. De 2017 à 2020, plus de 14 300 personnes ont reçu des bourses d'études ou des subventions pour poursuivre des études postsecondaires en éducation de la petite enfance (EPE). En outre, plus de 14 800 éducateurs ont participé à des activités de perfectionnement professionnel ou de formation en cours d'emploi, appuyées par le financement de l'AGJE;
- en 2020, environ 3 300 places en services de garde agréés offraient des modalités assouplies. Il s'agissait notamment de la prise en compte d'horaires de travail atypiques pour les parents ou d'un accès accru dans les collectivités ayant un accès limité aux services, comme celles se trouvant dans des régions rurales, éloignées ou nordiques.

Remarque : Tous les chiffres déclarés ont été calculés par le ministère de l'Emploi et du Développement social à partir des rapports annuels des provinces et des territoires. La responsabilité de toute erreur éventuelle relativement à ces calculs incombe au ministère de l'Emploi et du Développement social.



INTRODUCTION

Le présent rapport résume les progrès déclarés par chaque province et territoire en matière d'AGJE au cours de la période allant de 2017 à 2020. Il fait la synthèse des activités provinciales et territoriales entreprises au moyen des transferts fédéraux en matière d'AGJE et de la façon dont ces activités ont soutenu l'établissement de services de garde de grande qualité, abordables, accessibles, souples et inclusifs. Il s'appuie sur les rapports d'étape annuels sur les investissements et les résultats d'avril 2017 à mars 2020 soumis par les provinces et les territoires.



APERÇU DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'AGJE conviennent de l'importance de soutenir les parents, les familles et les collectivités dans leurs efforts pour assurer le meilleur avenir possible aux enfants au Canada. Le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants reconnaît cet engagement et le fait que les premières années de la vie sont essentielles au développement et au bien-être futur de l'enfant et au continuum d'apprentissage. Pendant cette période, les expériences que vivent les enfants peuvent avoir une incidence considérable sur le développement rapide de leur cerveau. Cela crée le fondement pour l'acquisition de compétences complémentaires, notamment la capacité de gérer ses émotions et d'avoir des interactions positives avec les autres. Ces compétences ont des effets immédiats et dans le futur sur les capacités d'apprentissage, les comportements et la santé des enfants. De plus, cela est particulièrement vrai pour les enfants qui appartiennent à des groupes vulnérables.

Des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité proposent des expériences et des environnements d'apprentissage riches. Ils perçoivent les enfants comme étant des apprenants aptes et compétents avec beaucoup de potentiel. Ils valorisent l'importance de bâtir de bonnes relations adaptées aux besoins et respectueuses dans le cadre desquelles des interactions constructives soutiennent l'apprentissage optimal des enfants. Des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité reconnaissent l'importance des qualifications et de la formation de la main-d'œuvre dans le domaine de la petite enfance.¹ Les recherches ont clairement démontré qu'il y a des relations positives entre la qualité des services d'AGJE reçus, surtout pour les enfants moins favorisés, la participation des parents (et plus particulièrement des femmes) au marché du travail, et le bon développement de l'enfant.

En 2017, le gouvernement du Canada a commencé à investir dans l'AGJE en vertu des principes énoncés dans le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les investissements soutiennent l'établissement de services de garde d'enfants de grande qualité, abordables, accessibles, souples et inclusifs partout au pays.

¹ Emploi et Développement social Canada (ESDC). (2022). [Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants](#).

Aux termes du cadre d'AGJE, les fonctionnaires ont la responsabilité commune de travailler à la concrétisation d'une vision à long terme selon laquelle tous les enfants peuvent recevoir des services d'AGJE de qualité. Des investissements ont été faits pour accroître l'accès à des services d'AGJE abordables et de grande qualité qui répondent aux divers besoins des enfants et des familles du Canada.

L'accès à des services d'AGJE abordables et souples soutient les familles en aidant à faire en sorte que leurs membres puissent se rendre au travail, poursuivre des études et prendre soin de leurs enfants. Des services de garde souples répondent aux besoins des populations plus difficiles à servir. Des systèmes d'AGJE inclusifs tiennent compte de différents types de situations familiales.

Cela peut comprendre notamment les enfants et les familles qui sont de nouveaux arrivants au Canada, qui vivent dans des communautés autochtones ou de langue officielle en situation minoritaire ou qui sont plongées dans des situations difficiles, ou encore les enfants qui ont besoin d'un appui supplémentaire au développement.

Les provinces et les territoires assument la responsabilité principale en ce qui concerne les services d'AGJE et financent donc déjà leurs propres programmes dans ce domaine. Les provinces et les territoires fondent leurs programmes d'AGJE sur leurs propres priorités stratégiques ainsi que sur leurs caractéristiques régionales et culturelles. Les fonds fournis par le gouvernement fédéral au titre de l'AGJE permettent aux provinces et aux territoires de bonifier leurs programmes existants, conformément à leurs propres politiques et objectifs.

Les investissements du gouvernement fédéral dans l'AGJE comportent 4 volets :

- les transferts aux provinces et aux territoires dans le cadre d'accords bilatéraux;
- les données, la recherche et la sensibilisation;
- l'innovation;
- les services d'AGJE autochtones.

Le présent rapport met l'accent sur les transferts aux provinces et aux territoires, qui représentent la plupart des investissements du gouvernement fédéral dans l'AGJE de 2017 à 2020.



Réalisations

par province et par territoire de 2017 à 2020

La section suivante présente les faits saillants des réalisations provinciales et territoriales de 2017 à 2020, conformément aux principes communs d'abordabilité, d'accès, de qualité, de souplesse et d'inclusivité énoncés dans leurs accords bilatéraux sur l'AGJE. De plus amples renseignements sur l'un de ces programmes, ainsi que sur tout autre programme et service, sont disponibles auprès des provinces et des territoires.



Colombie-Britannique

Priorités provinciales

- Services de garde de qualité
- Services de garde accessibles et abordables
- Collectivités ayant un accès limité aux services

Services de garde de qualité

Dans le cadre de l'« *ECE Education Support Fund* » (Fonds de soutien pour la formation en éducation de la petite enfance), la Colombie-Britannique (C.-B.) a reçu un total de 15,9 millions de dollars et a versé environ 7 800 bourses à plus de 5 000 étudiants.

Un programme de bourses de perfectionnement professionnel a offert des possibilités de perfectionnement à plus de 3 396 EPE, en mettant l'accent sur le soutien aux EPE autochtones et aux EPE dans les collectivités rurales et éloignées. Dans le cadre de l'« *ECE Peer Mentoring Program* » (programme de mentorat par les pairs) pour les EPE nouveaux

et expérimentés, 19 animateurs dans 17 collectivités ont répondu aux besoins continus de perfectionnement professionnel de 200 EPE débutants et chevronnés.

Trois organismes d'AGJE se sont associés pour mettre sur pied le « *BC Early Years Professional Development Hub* » (centre de perfectionnement professionnel pour la petite enfance de la Colombie-Britannique). Il s'agit d'une plateforme commune en ligne qui comporte des modules d'apprentissage et vise à soutenir les communautés de pratique et les occasions de réseautage. À l'automne 2020, cette plateforme comptait 500 membres.

La *New Relationship Trust Foundation* a remis 159 bourses pour soutenir 122 étudiants autochtones de niveau postsecondaire dans le cadre du programme « *Indigenous Early Years Scholarships and Bursaries* » (bourses de la petite enfance autochtone). Les fonds ont été distribués aux étudiants des Premières Nations, métis et inuits admissibles inscrits à des programmes reconnus d'EPE ou à des programmes liés aux services à la petite enfance (p. ex. soins auprès des enfants et des jeunes, ergothérapie). La *New Relationship Trust Foundation* a versé des bourses à 89 étudiants autochtones en EPE de l'été 2019 à l'hiver 2020.

L'*Aboriginal Head Start Association of BC* a mis au point une plateforme en ligne et a élargi la formation sur le processus d'évaluation des programmes « *LOVIT Way* », en mettant à la disposition d'autres programmes plus de 400 exemplaires de l'outil.

Accès aux services de garde

En partenariat avec l'*Union of British Columbia Municipalities*, le ministère du Développement de l'enfance et de la famille a mis sur pied le « *Community Child Care Space Creation Program* » (programme communautaire de création de places en garderie). Ce programme a été appuyé par un financement de 18,5 millions de dollars mis à la disposition des administrations locales aux fins de la création de nouvelles places en garderie pour les enfants de 0 à 5 ans. Dans le cadre du programme, 20 projets ayant créé 489 nouvelles places ont été financés.

Services de garde abordables

La C.-B. s'est engagée à établir des services de garde d'enfants en tant que services de base : ils doivent être offerts à toute famille qui le souhaite au moment où elle en a besoin et à un coût abordable. En 2018, la C.-B. a fait un premier pas vers l'établissement des services de garde d'enfants en tant que services de base en convertissant environ 2 500 places agréées existantes en places à 10 \$ par jour. Cela comprenait plus de 50 garderies à 10 \$ par jour partout dans la province. Chacun des établissements initiaux à 10 \$ par jour devait offrir des services de garde de nourrissons et de tout-petits. Les familles paient un maximum de 200 \$ par mois (ou 10 \$ par jour) par enfant pour des services de garde réguliers à temps plein. En 2020, plus de 2 800 enfants fréquentaient un centre de services de garde à 10 \$ par jour.

Les programmes pour jeunes parents (PJP) exécutés partout en C.-B. offrent des services de garde aux enfants de jeunes parents qui s'emploient à terminer leurs études secondaires. L'objectif des PJP est de permettre aux jeunes parents d'obtenir les diplômes d'études nécessaires pour maximiser leurs chances de réussite professionnelle, de les soutenir dans leur rôle parental et de favoriser le développement de leur enfant grâce à l'accès à des services de garde de qualité.

Avant la mise en œuvre de l'Accord sur l'AGJE, les parents inscrits à un PJP pouvaient recevoir jusqu'à 1 000 \$ par mois pour leurs frais de garde d'enfants par l'entremise de l'ancienne subvention pour la garde d'enfants du ministère du Développement de l'enfance et de la Famille de la C.-B. En 2018, cette subvention a été remplacée par l'allocation pour des services de garde abordables, dont le montant dépasse le niveau maximal de financement disponible pour les clients recevant la subvention pour la garde d'enfants et qui ne participaient pas à un PJP.

- dans le cadre de l'Accord sur l'AGJE en 2017 à 2018, le gouvernement de la C.-B. a augmenté le montant mensuel maximal offert aux clients des PJP. Il a été porté à 1 500 \$ pour favoriser la viabilité des programmes et aider à faire en sorte que les jeunes familles reçoivent le soutien dont elles ont grandement besoin;
- de plus, grâce aux modifications apportées au « *Child Care Subsidy Regulation* » (Règlement des subventions de garde de jeunes enfants) en septembre 2018, le financement est maintenant offert en fonction de l'inscription plutôt que de la fréquentation. Cela améliore la stabilité

des établissements participant aux PJP et permet d'assurer que des mesures de soutien sont disponibles, peu importe les horaires individuels;

- en 2020 à 2021, la province a intégré le soutien financier complet des PJP à l' « *Affordable Child Care Benefit* » (l'allocation pour des services de garde abordables) financée par la province et a maintenu le niveau de soutien mensuel de 1 500 \$ par enfant.

Collectivités ayant un accès limité aux services

L'*Aboriginal Head Start Association of BC* et la Régie de la santé des Premières Nations ont reçu des fonds d'immobilisations pour mettre sur pied de nouveaux programmes d'aide préscolaire aux Autochtones (APA). Les programmes seront offerts dans les réserves et hors réserve en C.-B. à compter de 2017 à 2018. Depuis, 30 des 31 nouveaux programmes d'APA qui ont été lancés offrent un soutien sans frais en matière d'apprentissage et de garde aux jeunes enfants autochtones et à leur famille. Un financement d'exploitation est offert à l'*Aboriginal Head Start Association of BC* et à la Régie de la santé des Premières Nations pour financer le fonctionnement continu de ces programmes. En tout, 618 des 643 places de ces 31 programmes sont actuellement opérationnelles (dépassant l'objectif initial de 500 places d'APA), soit 340 dans les réserves et 278 hors réserve.

Des investissements ont été faits pour des jeux à l'extérieur axés sur le territoire dans 14 programmes d'APA et pour un projet de conteur culturel dans des programmes d'APA hors réserve.

L'accord bilatéral sur l'AGJE porte à 10 millions de dollars par année le financement du « *Supported Child Development* » [SCD] (Programme financé de développement de l'enfance) et du « *Aboriginal Supported Child Development* » [ASCD] (Programme autochtone financé de développement de l'enfance) sur 3 ans. Ce financement permettra de réduire les temps d'attente pour les familles et d'offrir un service accru. Les programmes SCD et ASCD sont des programmes communautaires qui proposent une gamme de services de consultation et de soutien pour les enfants, les familles et les garderies. Ils font en sorte que les enfants ayant



besoin de soutien puissent participer à des services de garde entièrement inclusifs. Le programme ASCD offre ces soutiens de façon pertinente et significative sur le plan culturel.

La comparaison des données de 2017 à 2018 et de 2019 à 2020 amène à conclure que la bonification annuelle de 10 millions de dollars pour les services d'AGJE a produit les résultats suivants :

- 1 191 enfants de plus en moyenne qui reçoivent des services chaque mois, pour une moyenne mensuelle totale de 7 166 enfants, ce qui améliore l'accès global à des services de garde inclusifs;
- une augmentation moyenne de 30 % des heures de services directs pour tous les enfants ayant accès à des services des programmes SCD et ASCD, ce qui permet d'avoir accès à un plus grand nombre d'heures de services de garde.



Alberta

Priorité provinciale

- Examiner et mettre à l'essai des concepts de qualité, d'accès, d'abordabilité, de souplesse et d'inclusion en investissant dans les centres d'AGJE.

Le gouvernement de l'Alberta a élaboré un programme pilote pour mettre à l'essai des concepts dans les domaines de l'accès, de l'abordabilité et de la qualité dans certains centres d'AGJE. Les centres d'AGJE offrent des services de garde abordables (25 \$ par jour) aux enfants de 0 à 5 ans. Ils améliorent l'accès à des services de garde de qualité en créant de nouvelles places ou en augmentant le nombre d'inscriptions. Des fonds pour l'AGJE ont été investis pour élargir le programme pilote.

Qualité

Grâce à un soutien financier en matière d'AGJE, l'Université MacEwan a produit et mis à l'essai le cadre pédagogique intitulé *Jeu, participation et possibilités – Un cadre pédagogique pour les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en Alberta*, rebaptisé *Envol* en 2018. L'Université Mount Royal s'est jointe à l'Université MacEwan dans le cadre de l'essai pilote visant à explorer des modèles de leadership pédagogique qui aideraient le personnel des programmes de garde agréés et des garderies en milieu familial approuvées à utiliser le cadre pour orienter la planification et les pratiques du cadre pédagogique.

Tous les centres d'AGJE ont formé du personnel et ont adopté le cadre pédagogique en AGJE. Au printemps 2020, environ 375 employés avaient suivi le cours ces 3 dernières années. La pandémie n'a pas eu d'incidence négative sur la participation au cours et son achèvement, et pourrait en fait avoir favorisé des niveaux de participation plus élevés.



Tous les centres d'AGJE ont également été jumelés à un partenaire pédagogique de l'*Alberta Resource Centre for Quality Enhancement* et ont reçu un soutien de celui-ci. Les membres de l'équipe de base ont participé à la formation, ont reçu du soutien sur place et ont participé à des communautés de pratique.

L'*Alberta Resource Centre for Quality Enhancement* a soutenu 16 communautés d'apprentissage régionales de l'Alberta et a accueilli 72 centres d'AGJE dans le cadre de séances destinées aux communautés d'apprentissage régionales. À l'appui de l'application pratique des concepts enseignés dans le cours, 98 centres d'AGJE ont reçu du soutien éducatif pour développer leur leadership pédagogique et établir des liens avec les communautés de pratique régionales en vue de l'élaboration continue de pratiques de planification du programme pédagogique dans un cadre socio constructif.

Accès, abordabilité et souplesse

En mars 2020, 6 089 enfants étaient inscrits à des centres d'AGJE opérationnels. Tous les enfants qui fréquentent des centres d'AGJE bénéficient de frais réduits de 25 \$ par jour. Ces frais sont inférieurs à la moyenne des frais de garde d'enfants en Alberta. De plus, 20 % des enfants inscrits à des centres d'AGJE (soit 1 226 enfants sur 6 089 inscrits) avaient reçu une subvention en mars 2020. Environ la moitié (50) des 98 centres d'AGJE offraient des services de garde souples en mars 2020. Il y avait 3 006 places agréées disponibles dans ces 50 centres.

Inclusion

Les 98 centres d'AGJE participent au programme « *Access, Support and Participation* » (accès, soutien et participation), qui favorise et appuie l'inclusion des enfants par la formation, le soutien sur place et l'élaboration de plans d'action. En mars 2020, 9 centres d'AGJE francophones et 5 autres centres d'AGJE appuyaient des programmes autochtones.



Saskatchewan

Priorités provinciales

- Améliorer l'expérience des enfants dans les services de garde agréés en investissant dans la formation et les ressources pour les fournisseurs de services de garde agréés afin d'assurer l'offre de programmes de grande qualité.
- Élargir l'accès à des services de garde de grande qualité dans le secteur des services de garde en établissement et celui des garderies familiales.
- Soutenir les possibilités d'apprentissage des jeunes enfants en situation de handicap au moyen de projets pilotes novateurs.
- Inclusion des langues minoritaires : soutiens pour le secteur des services de garde en français.

Investir dans la formation et les ressources

La Saskatchewan a fait d'importants investissements dans l'offre d'activités de formation aux EPE dans les centres et les garderies familiales agréés. Les subventions au titre des ressources et des ateliers sur l'EPE ont été axées sur *Jouer et explorer*, le cadre pédagogique de la province pour la petite enfance. De 2017 à 2020, quelque 600 centres et garderies familiales ont bénéficié de cette initiative. De plus, la subvention destinée à favoriser le jeu actif a touché plus de 600 centres et garderies familiales agréés et a permis à 1 350 personnes de participer à des ateliers connexes. La subvention visait à obtenir du matériel pour encourager le jeu actif.

Une série de modules de formation en leadership ont été offerts aux directeurs de centre afin d'améliorer leurs compétences. Les modules portaient sur la supervision des employés, la communication, l'encadrement, l'établissement d'équipes efficaces et la gestion du changement. Sur une période de 2 ans, plus de 200 directeurs de centres agréés ont participé à 29 séances différentes de formation en leadership à l'échelle de la province.



À l'appui de la vérité et de la réconciliation, une série d'ateliers de sensibilisation aux cultures autochtones ont été organisés à l'échelle de la province à l'intention des EPE, des intervenants auprès de la petite enfance, des responsables du développement communautaire de « *Kids First* » (Enfants d'abord), des gestionnaires de programmes et des intervenants à domicile. Au total, 897 personnes du secteur de la petite enfance ont participé à 15 ateliers partout en Saskatchewan. De plus, 100 inscriptions ont été acceptées pour une séance en ligne de 3 heures.

Accès élargi à des services de garde de grande qualité

La création de nouvelles places a été encouragée grâce à une série de subventions, notamment dans les domaines des immobilisations, du démarrage, de la santé et de la sécurité, de la nutrition, de l'équipement et du matériel relatif aux programmes. De 2017 à 2020, il y a eu création de 1 295 nouvelles places dans des centres agréés et de 1 032 nouvelles places dans des garderies familiales agréées.

Possibilités d'apprentissage des jeunes enfants en situation de handicap

Le programme pilote « *Children Communicating, Connecting and in Community* » (des enfants qui communiquent, qui tissent des liens et qui vivent en communauté) a été lancé à l'automne 2018. Le programme donne accès à des interventions éducatives précoces pour les enfants sourds ou malentendants afin de réduire les obstacles à la communication. Le développement des enfants est soutenu par des environnements inclusifs et au moyen d'un personnel formé et de technologies appropriées. Le programme pilote concerne des enfants d'âge préscolaire sourds ou malentendants, ou qui sont en contact avec les communautés de personnes sourdes et malentendantes. Entre 2018 et 2020, 37 enfants y ont participé.

Le programme pilote de soutien intensif à l'apprentissage des jeunes enfants a aidé des enfants ayant des besoins aigus à fréquenter certains établissements de prématernelle offrant des soutiens supplémentaires. En 2020, 242 places avaient été financées à l'échelle de la province.

Inclusion des minorités francophones

De 2017 à 2020, un total de 75 places francophones ont été créées grâce à l'investissement dans l'AGJE pour les coûts de démarrage et d'exploitation. Ce soutien se poursuivra en 2021.



Manitoba

Priorités provinciales

- Soutenir des places abordables et accessibles nouvelles et nouvellement financées
- Renforcement de la capacité et de la stabilité du secteur
- Stratégie pour les régions rurales et nordiques
- Diversité et inclusion

Soutenir des places abordables et accessibles nouvelles et nouvellement financées

Le Manitoba a fourni du financement à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba afin qu'elle investisse dans des projets d'immobilisations communautaires visant à créer des places en services de garde agréés pour les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire dans les collectivités ou les populations qui ont des besoins élevés. Bien qu'il y ait eu de légers retards dans les travaux de construction, 706 nouvelles places ont été créées à ce jour.

Afin d'assurer l'abordabilité des services de garde dans les collectivités ayant des besoins élevés, le Manitoba a versé des subventions d'exploitation pour les places en services de garde agréés créées dans le cadre de projets d'expansion ne nécessitant pas d'investissements en immobilisations. Au total, 744 nouvelles places ont reçu du financement de 2017 à 2020 afin que les nouvelles places soient abordables.



Un groupe de travail a été mis sur pied à l'appui de la conversion de garderies en milieu familial en 10 nouveaux foyers de groupe hybrides ayant une capacité de places accrue, la priorité étant accordée aux collectivités rurales et nordiques.

Renforcement de la capacité et de la stabilité du secteur

En partenariat avec la Manitoba Child Care Association, la province a investi dans un programme de formation en ligne sur la gouvernance et l'administration pour les conseils d'administration de centres agréés sans but lucratif. De 2017 à 2020, 1 409 membres du conseil d'administration de 211 établissements uniques d'AGJE (représentant 54 % des centres sans but lucratif de la province) ont suivi le programme de formation.

En partenariat avec le *Red River College*, le Manitoba a créé un portail d'éducation et d'information sur le développement de la petite enfance à des fins de perfectionnement professionnel. De 2017 à 2020, 10 304 utilisateurs distincts ont accédé au portail.

Stratégie pour les régions rurales et nordiques

Une nouvelle subvention de financement global pour les établissements d'AGJE dans les régions rurales et nordiques a été instaurée afin d'accroître l'offre de modalités souples en matière de services d'AGJE pour les enfants de populations diversifiées et ayant un accès limité aux services. Au total, 36 centres comptant 2 316 places ont reçu ce financement de 2017 à 2020.

Diversité et inclusion

Le Manitoba a investi dans une approche de services et de financement à double volet pour les enfants ayant des besoins supplémentaires en matière de soutien. Le financement a fourni les ressources, la formation et le personnel spécialisé nécessaires à l'inclusion des enfants en situation de handicap. De 2017 à 2020, 830 enfants en situation de handicap ou autistes ont reçu du soutien.

Une formation en analyse comportementale appliquée a été offerte aux EPE. L'analyse comportementale appliquée est une approche thérapeutique utilisée avec les enfants autistes pour enseigner les comportements sociaux permettant d'accroître l'acceptation.

La formation a permis d'améliorer les compétences du personnel et de renforcer la capacité des centres à travailler avec des enfants ayant des besoins divers. Au cours de la période de 3 ans, 265 EPE de 28 centres de la petite enfance ont participé à cette formation.

Entre 2018 et 2020, des subventions ont été offertes à tous les établissements d'AGJE s'étant déclarés autochtones à l'appui des programmes autochtones. Au cours de la première année, 15 établissements desservant 530 enfants y ont participé. Bien qu'un établissement ait fermé ses portes en 2020, les 14 autres ont continué de participer au programme.



Ontario

Priorités provinciales

- Accroître l'accès à des services de garde d'enfants agréés, abordables et de grande qualité
- Améliorer l'accès aux centres pour l'enfant et la famille « ON y va »
- Adopter des approches novatrices pour faire en sorte que le personnel du secteur de la petite enfance et des services de garde d'enfants ait accès à une formation et à des possibilités d'apprentissage professionnel de grande qualité

Accroître l'accès à des services de garde d'enfants agréés, abordables et de grande qualité

L'Ontario a investi 100 millions de dollars au cours de chacune des 3 années de la période allant de 2017 à 2020 pour favoriser l'accès à des services de garde abordables et de qualité au moyen de subventions bonifiées ou de projets d'immobilisations communautaires. Environ 11 000 enfants ont reçu du soutien chaque année grâce au financement de l'AGJE visant à répondre aux priorités en matière d'accès et d'abordabilité accrues, de places de garde subventionnées et de projets d'immobilisations communautaires. Ce financement est accordé aux gestionnaires régionaux du système de services dans le cadre d'accords entre la province et les municipalités.

Entre 2017 et 2020, le nombre net de centres agréés a augmenté de 4 %. Le nombre de places dans des garderies agréées a augmenté de 14 %. Le nombre de domiciles approuvés affiliés à des agences de services de garde en milieu familial agréés a augmenté de 9,4 %.

Améliorer l'accès aux centres pour l'enfant et la famille « ON y va »

Les investissements dans l'AGJE ont donné lieu à l'établissement de 81 nouveaux centres pour l'enfant et la famille « ON y va » dans 45 lieux en Ontario. Cela s'est ajouté aux investissements provinciaux dans le programme.

L'Ontario a versé du financement à des gestionnaires du système de services régionaux pour appuyer l'intégration des 4 anciens programmes pour l'enfant et la famille du ministère dans un système cohérent de services et de soutiens pour les enfants et les familles.

Adopter des approches novatrices pour faire en sorte que le personnel du secteur de la petite enfance et des services de garde d'enfants ait accès à une formation et à des possibilités d'apprentissage professionnel de grande qualité

Le Programme de formation complémentaire des éducateurs de la petite enfance permet aux personnes qui travaillent dans des services de garde et des milieux de la petite enfance admissibles de présenter des demandes de subventions pour les aider à obtenir un diplôme en éducation de la petite enfance. Le programme offre également des possibilités de perfectionnement en leadership destinées aux personnes qui occupent des postes de supervision ou qui aspirent à le faire, et qui sont déjà des éducateurs de la petite enfance inscrits. Il accorde la priorité au financement des demandeurs francophones et des Premières Nations, métis et inuits, ainsi que des personnes qui travaillent en vertu d'une approbation par le directeur ou d'un permis d'enseigner.

L'Ontario a investi environ 2 millions de dollars en financement fédéral pour chacune des 3 années de la période allant de 2017 à 2020, en plus du financement provincial. En 2019 et en 2020, 2 038 demandes ont été approuvées dans le cadre du Programme de formation complémentaire des éducateurs de la petite enfance.

Des centres d'excellence provincial, autochtone et francophone ont été créés pour appuyer l'apprentissage professionnel à l'échelle de la province. Ils ont également permis de relier des praticiens, des établissements d'enseignement et des fournisseurs de services au moyen de réseaux spécialisés novateurs partout en Ontario. Un secrétariat était en place pour coordonner les stratégies de mobilisation et de communication des centres. Les 3 centres d'excellence ont formé leur personnel pour diriger des réseaux à l'échelle de la province et ont offert un apprentissage professionnel novateur dans les 6 régions de la province.





Québec

Faits saillants de 2017 à 2020 – Agir tôt et de manière concertée

L'intervention précoce chez l'enfant a d'importantes répercussions sur la réussite scolaire des enfants lorsqu'ils commencent l'école et lorsqu'ils poursuivent leurs études. Plus précisément, de 2017 à 2020, les investissements ont notamment permis à :

- bonifier la mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde subventionnés pour les enfants ayant des besoins importants;
- augmenter les allocations destinées précisément aux projets des bureaux coordonnateurs visant à améliorer la qualité de l'éducation dans les services de garde en milieu familial;
- financer l'aménagement ou le réaménagement de terrains de jeux extérieurs dans les garderies;
- fournir un soutien financier à des organismes afin qu'ils puissent rejoindre les parents d'enfants qui ne fréquentent pas de services éducatifs, en particulier ceux de milieux défavorisés et issus de l'immigration, et leur fournir des services éducatifs adéquats;
- instaurer le dossier éducatif de l'enfant afin de documenter le développement des enfants et communiquer aux parents les observations colligées, dans la perspective d'orienter ceux dont les enfants présentent des difficultés persistantes aux ressources spécialisées;
- favoriser le rehaussement de la qualité éducative dans les services de garde éducatifs à l'enfance;
- soutenir le développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance pour en augmenter l'accessibilité;
- identifier et mettre en œuvre des stratégies pour rejoindre les enfants vulnérables qui ne fréquentent pas de services éducatifs.

Soutien financier additionnel aux organismes communautaires Famille et aux haltes-garderies communautaires

Le ministère de la Famille soutient la mission globale (le fonctionnement) de près de 270 organismes communautaires Famille par le biais de son Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles (Programme OCF). Par l'intermédiaire de son Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires (Programme HGC), le ministère soutient plus de 240 organismes offrant des activités de halte-garderies communautaires.

L'enveloppe budgétaire annuelle allouée au Programme HGC est de 4 millions de dollars. Par ailleurs, pour compenser les hausses salariales, une aide financière de 3,4 millions de dollars, répartie sur 5 ans à compter de 2018 à 2019, a été octroyée aux OCF et aux OC offrant des activités de halte-garderie.

En novembre 2018, le gouvernement du Québec a confirmé l'octroi d'un montant additionnel de 30 millions de dollars sur 3 ans, soit 10 millions par année à compter de 2019 à 2020, afin de soutenir le fonctionnement des organismes offrant des activités de halte-garderie. Ce financement a permis de renforcer la capacité de ces organismes à soutenir et outiller les parents, tout en favorisant un environnement propice à l'éducation des enfants.

Plan d'accélération de l'accessibilité des places en services de garde

Afin de mieux répondre aux besoins des familles et pour permettre au plus grand nombre possible d'avoir accès à une place subventionnée dans un service de garde éducatif à l'enfance, le gouvernement du Québec a annoncé en 2019, le déploiement d'un plan d'accélération de l'accessibilité des places en services de garde éducatifs à l'enfance. Ce plan comprenait plusieurs mesures concrètes dont notamment :

- en réponse à l'appel de projets pour la création de 2 500 nouvelles places subventionnées lancé en mars 2019, 2 728 places ont finalement été octroyées, soit 228 places de plus que prévu initialement;

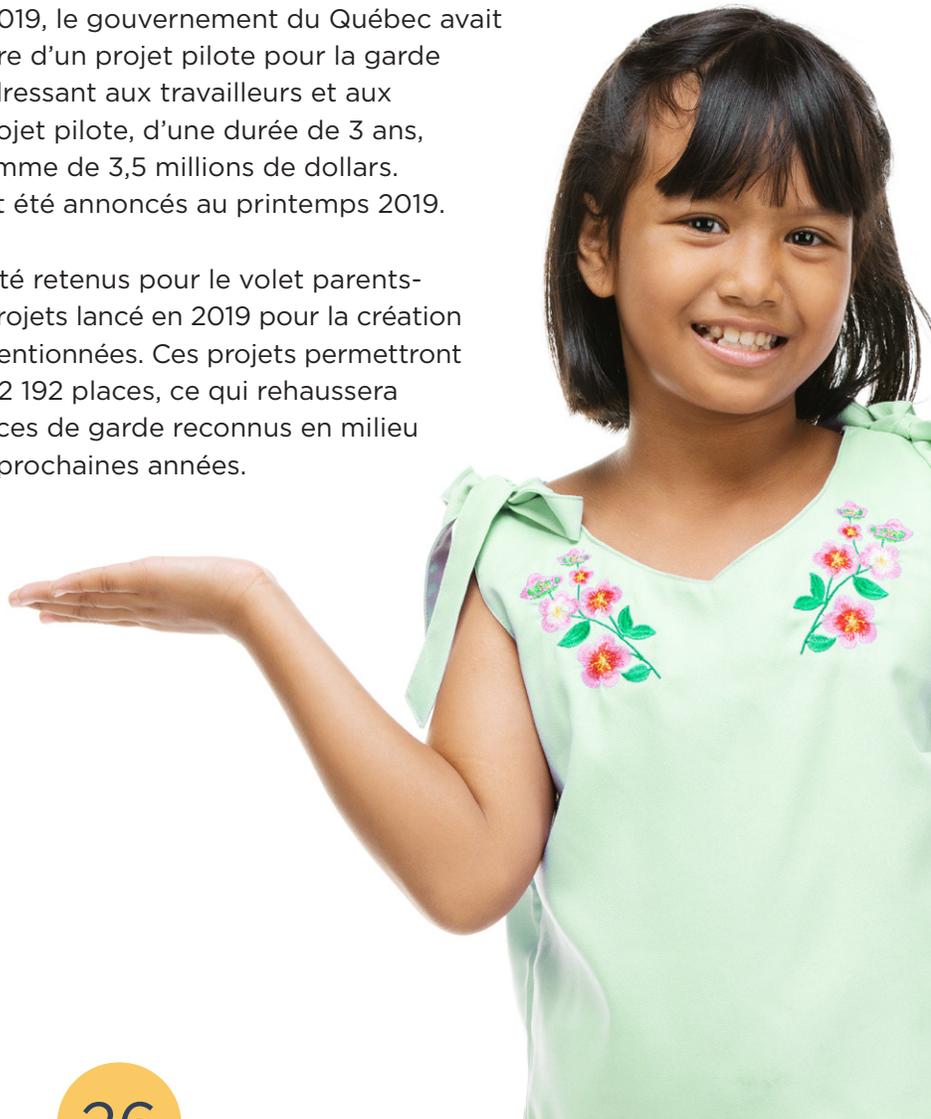
- l'accélération des projets visant la création de 11 000 places subventionnées en installation octroyées lors de l'appel de projets en 2011, 2013 et 2018, et ce, dans le but de rendre disponibles le plus rapidement possible.

La répartition, par les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, des places présentement non réparties parmi les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial. Pour que les bureaux coordonnateurs rendent disponibles les places non réparties, ils ont été invités à mettre en place des mesures pour reconnaître davantage de personnes responsables d'un service de garde en milieu familial.

Garde atypique et services de garde en milieu de travail ou d'étude

Lors du budget 2018 à 2019, le gouvernement du Québec avait annoncé la mise en œuvre d'un projet pilote pour la garde à horaires atypiques s'adressant aux travailleurs et aux parents-étudiants. Ce projet pilote, d'une durée de 3 ans, s'est vu attribuer une somme de 3,5 millions de dollars. Les 4 projets retenus ont été annoncés au printemps 2019.

En tout, 50 projets ont été retenus pour le volet parents-étudiants de l'appel de projets lancé en 2019 pour la création de nouvelles places subventionnées. Ces projets permettront la création d'un total de 2 192 places, ce qui rehaussera l'offre de places en services de garde reconnus en milieu d'études au cours des 2 prochaines années.





Nouveau-Brunswick

Priorités provinciales

- Qualité
- Accès et abordabilité

Qualité

Près de 18,5 millions de dollars ont été investis pour améliorer l'initiative de désignation des centres de la petite enfance et des garderies éducatives en milieu familial. La désignation exige le respect de normes de qualité élevées (p. ex., compétences du personnel, formation obligatoire sur les programmes éducatifs, perfectionnement professionnel continu et comités de parents). En 2020, 91 % de tous les centres de la petite enfance et 73 % de toutes les garderies éducatives en milieu familial agréées avaient obtenu leur désignation, créant ainsi 14 720 places abordables.

Des centres d'excellence ont été établis dans les communautés anglophones (4) et francophones (3). Le centre d'excellence (anglophone) a offert des séances de perfectionnement professionnel conformes au Curriculum éducatif pour la petite enfance du Nouveau-Brunswick (par exemple documentation pédagogique et environnements de jeu). Des communautés d'excellence de district scolaire ont été établies dans les 4 districts anglophones, auxquelles participent des EPE et des professeurs d'EPE de niveau postsecondaire. Des EPE ont participé à des communautés de pratique dirigées par les communautés d'excellence de district scolaire en soutien à l'apprentissage professionnel. Le centre d'excellence (francophone) a établi des lignes directrices en matière de perfectionnement professionnel et offert des possibilités de perfectionnement professionnel, des ressources pour les parents et des ressources pour les éducateurs conformes au curriculum. Plus de 2 700 EPE ont participé aux séances offertes par les centres d'excellence.

Au cours de la période allant de 2017 à 2020, la province a mis en œuvre le cours *Introduction à l'éducation de la petite enfance* dans les 2 langues officielles, en harmonisant la formation avec chaque programme-cadre. La réussite de ce cours en ligne de 90 heures est obligatoire pour les personnes qui travaillent dans des centres de la petite enfance et des garderies éducatives en milieu familial désignés et qui ne détiennent pas

de titres d'EPE. Ce cours présente aux éducateurs non formés des sujets comme le programme-cadre, le développement de l'enfant, la littératie et l'inclusion. En mars 2020, 450 éducateurs avaient suivi ce cours, ce qui représente 45 % du nombre d'éducateurs non formés dans la province.

La subvention à l'amélioration de la qualité de l'AGJE était une initiative de 2 ans allant de 2017 à 2019. Elle a fourni des fonds aux centres de la petite enfance et aux garderies éducatives en milieu familial désignés à des fins d'amélioration de la qualité, au moins 50 % du montant reçu devant être consacré à l'amélioration des espaces de jeu extérieurs. Au total, environ 5,3 millions de dollars ont été distribués à 476 établissements.

L'échelle d'évaluation de l'environnement des nourrissons et des tout-petits révisée et l'échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire révisée ont été utilisées comme outils de base pour l'évaluation de la qualité dans 411 centres désignés. Les résultats des évaluations sont ensuite utilisés pour élaborer des plans d'amélioration de la qualité.

En octobre 2020, les améliorations suivantes ont été notées concernant les échelles d'évaluation.



TABLEAU 1 Résultats obtenus

Objectifs	Extrants	Indicateurs	Cibles	Résultats réels
Accroître la qualité des services d'AGJE en renforçant et en maintenant une main-d'œuvre hautement compétente et engagée	Qualité de la programmation pour les enfants	Pourcentage de centres ayant une désignation et qui ont un meilleur environnement d'apprentissage (selon une échelle)	90 % des centres de la petite enfance (anglophones) auront amélioré d'au moins 25 % leur note pour le milieu d'apprentissage	244 centres de la petite enfance (anglophones) ont reçu en moyenne une note de 5,20 sur une échelle de 7 points 63 % des centres de la petite enfance (anglophones) ont amélioré leur note d'au moins 25 %
Accroître la qualité des services d'AGJE en renforçant et en maintenant une main-d'œuvre hautement compétente et engagée	Qualité de la programmation pour les enfants	Pourcentage de centres ayant une désignation et qui ont un meilleur environnement d'apprentissage (selon une échelle)	90 % des centres de la petite enfance auront amélioré d'au moins 25 % leur note pour le milieu d'apprentissage	139 centres de la petite enfance (francophones) ont reçu en moyenne une note de 4,55 sur une échelle de 7 points 51 % des centres de la petite enfance (francophones) ont amélioré leur note d'au moins 25 %

En partenariat avec l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick, des lignes directrices ont été établies pour aider les services d'AGJE à intégrer l'acquisition de la langue française et l'identité culturelle francophone dans leur environnement d'apprentissage. Des pratiques relatives au développement linguistique et à l'identité culturelle francophone des enfants d'âge préscolaire vivant dans des collectivités en situation minoritaire ont également été intégrées.

Accès et abordabilité

Le Nouveau-Brunswick a combiné 100 000 \$ provenant de son financement bilatéral de l'AGJE à des investissements provinciaux pour créer un registre provincial des places en garderie, qui consiste en un site Web interactif permettant aux parents de chercher tous les établissements d'AGJE agréés dans leur région géographique et d'accéder à la demande de subvention pour parents en ligne. En mars 2020, plus de 8 000 parents utilisaient le registre.

Au cours de la période allant de 2017 à 2020, 1 875 nouvelles places ont été créées dans des programmes de centres de la petite enfance et de garderies éducatives en milieu familial.

La Subvention pour parents relative aux centres de la petite enfance et aux garderies éducatives en milieu familial désignés vise à faire en sorte qu'aucune famille recourant aux services d'un centre ou d'une garderie désignée du Nouveau-Brunswick ne consacrera plus de 20 % de son revenu familial annuel brut à la garde d'enfants. En outre, il n'y a pas de frais pour les familles dont le revenu annuel brut est inférieur à 37 500 \$. En 2020, 3 407 enfants fréquentant un centre de la petite enfance ou une garderie éducative en milieu familial désigné touchaient une subvention; de ce nombre, 1 935 enfants recevaient des services de garde gratuitement.

Île-du-Prince-Édouard

Priorités provinciales

- Promouvoir la qualité grâce à la formation et aux ressources
- Accroître l'accès aux places et l'abordabilité de celles-ci, en particulier pour les populations et les collectivités mal desservies
- Accroître et améliorer le soutien à l'inclusion

Promouvoir la qualité grâce à la formation et aux ressources

À l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), plus de la moitié des centres agréés sont maintenant désignés comme centres de la petite enfance. Cette désignation est fondée sur le respect d'un ensemble de normes de qualité plus rigoureuses que celles qu'exige la licence. Ces centres permettent l'imposition de « frais fixes » aux parents, et les salaires qu'ils versent correspondent à ceux indiqués dans une grille salariale provinciale qui tient compte du niveau de certification des EPE. De 2017 à 2020, 5 nouveaux centres ont obtenu la désignation, et 424 places nouvellement financées sont devenues plus abordables pour les familles.

La Subvention pour la formation en éducation de la petite enfance a été créée pour aider les employés des centres agréés à suivre des cours postsecondaires approuvés d'EPE menant à un niveau de certification supérieur. Au cours de la période de 2017 à 2020, 442 personnes ont reçu du soutien concernant les frais de cours et de livres, et la formation se poursuit.

Le programme À manipuler avec soin est axé sur la santé mentale des enfants. Il vise à réduire les inégalités et à tirer parti des forces, des traditions et des connaissances des personnes. Au cours de la période allant de 2017 à 2020, 81 programmes comptant 660 participants ont été organisés; 116 animateurs ont également été formés, ainsi que 4 formateurs principaux.

Accroître l'accès aux places et l'abordabilité de celles-ci

Une série d'initiatives de financement des immobilisations a permis de créer de nouvelles places, soit par l'agrandissement de centres, soit par l'octroi de licences pour de nouveaux centres. De 2017 à 2020, un total de 809 nouvelles places (nettes) ont été créées. De 2017 à 2020, 500 000 \$ par année ont été affectés pour les 2 premières années et 200 000 \$ ont été affectés pour la dernière année afin de répondre aux besoins des familles qui travaillent selon des horaires atypiques ou qui occupent un emploi saisonnier. En tout, 14 centres ont été approuvés comme établissements de démonstration, et 143 enfants (126 familles) ont bénéficié d'heures d'ouverture prolongées ou de programmes saisonniers.

Le volet « accès amélioré aux services d'AGJE » du Programme de subvention pour la garde d'enfants de l'Î.-P.-É. soutient l'accès pour les enfants de familles plus vulnérables qui, auparavant, ne satisfaisaient pas aux critères d'admissibilité liés à l'emploi. Une somme de 700 000 \$ par année pendant 2 ans a été investie, ce qui a permis de soutenir directement les familles dans le besoin, comme les familles à faible revenu, les familles monoparentales et les familles ayant des enfants de capacités diverses.

Accroître et améliorer le soutien à l'inclusion

L'Î.-P.-É. a investi 510 000 \$ par année dans les services en autisme et les subventions liées aux besoins spéciaux aux établissements d'AGJE agréés. L'investissement s'est traduit par une augmentation du montant des subventions liées aux besoins spéciaux offertes dans les centres d'AGJE agréés et a permis l'ajout de 2 spécialistes en autisme pour la petite enfance. Les services en autisme pour la petite enfance ont une capacité accrue en raison des ressources supplémentaires affectées dans le cadre de l'accord. Cependant, la demande relative à ces services dans la province continue d'augmenter.



« Dès la naissance » est un programme de visites à domicile pour les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire de familles acadiennes et francophones. Il vise à soutenir les enfants qui ne sont pas régulièrement exposés à la langue française pour qu'ils développent des compétences linguistiques. Au cours de la période de 3 ans, 51 familles différentes ont été inscrites au programme.

Au début de 2020, l'*Association for Newcomers to Canada* de l'Île-du-Prince-Édouard a organisé des ateliers sur le thème de la diversité et de l'inclusion à l'intention des directeurs de centres de la petite enfance et des éducateurs. Les participants ont mis l'accent sur la création de pratiques inclusives et sur la meilleure façon de soutenir les enfants nouveaux arrivants et leur famille.



Nouvelle-Écosse

Priorités provinciales

- Rendre les services de garde plus accessibles et abordables pour les familles néo-écossaises
- Soutenir la qualité grâce au perfectionnement de la main-d'œuvre
- Intégrer l'inclusion dans les milieux d'AGJE

Rendre les services de garde plus accessibles et abordables pour les familles néo-écossaises

De 2017 à 2020, l'objectif consistant à créer 500 nouvelles places plus abordables a été atteint et dépassé. La priorité a été accordée à la croissance dans les communautés ayant un accès limité aux services, notamment les communautés acadiennes et francophones, afro-néo-écossaises, autochtones et de nouveaux arrivants. Environ 60 % des nouvelles places ont été créées dans des communautés rurales et vulnérables.

Depuis 2017, 146 nouveaux fournisseurs de services de garde en milieu familial se sont joints à des agences de services de garde en milieu familial, ce qui représente une hausse de 64 %. Ces résidences ont fourni 65 nouvelles places pour nourrissons. Dans le cadre du programme de conversion des places, 61 demandes ont été approuvées pour convertir 759 places non agréées en places agréées. Elles accueillent 192 nourrissons et 476 tout-petits, et comportent 167 places en services de garde à la prématernelle avant et après l'école.

Pour compenser le coût plus élevé de la prestation de services de garde pour nourrissons, 990 places pour nourrissons dans des centres de garde d'enfants réglementés et 128 places pour nourrissons chez des fournisseurs de services de garde en milieu familial ont reçu un financement supplémentaire. En 2020, 3 724 enfants avaient reçu la subvention maximale pour la garde d'enfants, soit 79 % de ceux ayant touché la subvention. Le plafond de revenu lié à la subvention pour la garde d'enfants a été porté de 25 000 \$ à 35 000 \$ et 1 105 familles ont bénéficié. En 2020, 675 enfants supplémentaires étaient admissibles à un financement accru du programme de subventions pour la garde d'enfants en raison

des changements apportés à l'échelle mobile. Au total, les modifications apportées au programme de subventions ont fait en sorte que les familles néo-écossaises ont économisé environ 5 millions de dollars par année.

Soutenir la qualité grâce au perfectionnement de la main-d'œuvre

Depuis 2017, 520 directeurs et responsables pédagogiques ont effectué des activités de formation et de perfectionnement en leadership :

- entre 2017 et 2020, 184 employés de centres de services de garde ont reçu du soutien en vue de l'obtention d'un diplôme en éducation de la petite enfance. Cela comprenait 13 apprenants des Premières Nations dans le cadre du projet pilote sur le modèle d'apprentissage en milieu de travail pour les EPE, et 171 étudiants ont suivi une formation en EPE à temps partiel pendant qu'ils travaillaient. Par ailleurs, 26 places supplémentaires ont été financées dans le cadre du programme afrocentriste menant à l'obtention d'un diplôme d'études en EPE, ce qui porte le total susmentionné à 210;
- l'initiative de reconnaissance des acquis a permis à 41 EPE d'obtenir le niveau de classification 2;
- de 2017 à 2020, 1 652 membres du personnel des services de garde (78 % de l'ensemble du personnel des centres) ont participé à des séances de perfectionnement professionnel liées au Cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants;
- au total, 135 personnes de diverses populations ont reçu des bourses, dont des francophones acadiens, des Afro-Néo-Écossais, des Autochtones et des nouveaux arrivants.



Intégrer l'inclusion dans les milieux d'AGJE

Au total, 274 centres (79 % des centres de garde d'enfants admissibles) ont demandé et reçu la Subvention de soutien à l'inclusion. Tous les centres de garde d'enfants admissibles (100 %) ont reçu une subvention unique pour créer des aires de jeux et utiliser de nouveaux outils aux fins de l'adoption de pratiques plus inclusives. Il y a eu une augmentation de 75 % du nombre d'enfants de populations diverses qui reçoivent des soutiens d'intervention précoce (464 enfants).

Le cadre du Modèle de la pyramide fait en sorte que les enfants bénéficient de pratiques fondées sur des données probantes soutenant une intervention comportementale positive qui favorise un développement émotionnel et social favorable. Huit formateurs du Modèle de la pyramide ont été recrutés et formés. Une formation sur le Modèle de la pyramide a été offerte en santé mentale (188 EPE), en développement des nourrissons et des tout-petits (239 EPE), en préscolaire (264 EPE) et en prématernelle (65 EPE). Certains EPE peuvent avoir participé à plus d'une séance.



Terre-Neuve-et-Labrador

Priorités provinciales

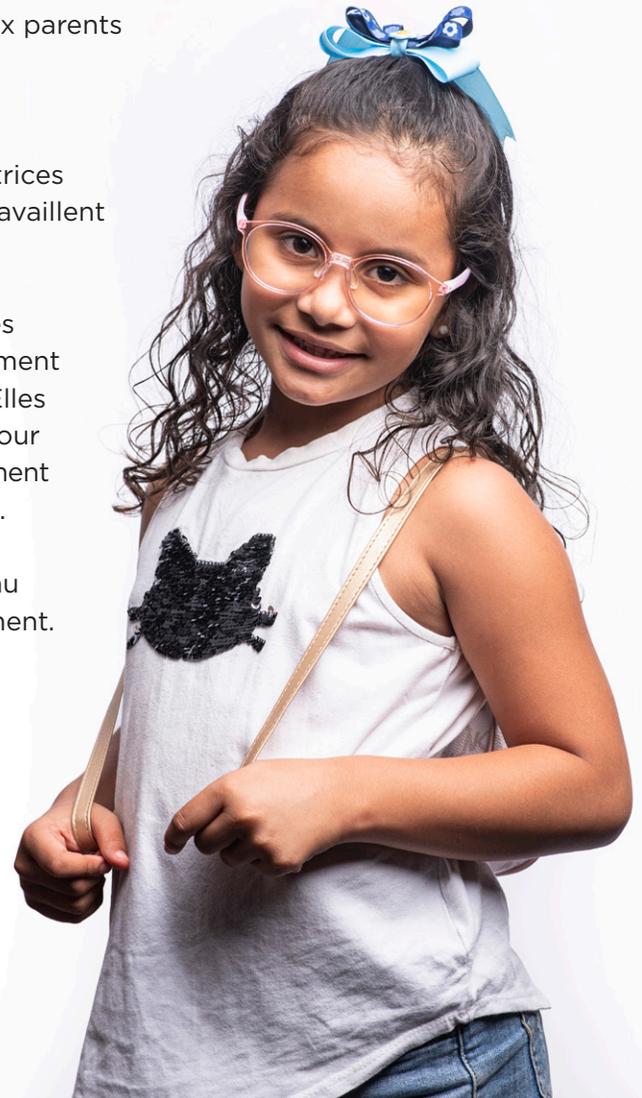
- Améliorer l'accès et l'abordabilité.
- Qualité

Améliorer l'accès et l'abordabilité

Pour améliorer l'abordabilité, la province a investi des fonds fédéraux dans le programme de subventions de fonctionnement. Dans le cadre de ce programme, les garderies admissibles reçoivent des subventions de fonctionnement bonifiées qui sont conditionnelles aux éléments suivants :

- accepter d'assujettir les frais imposés aux parents à des plafonds établis;
- servir des collations et des dîners sains;
- fixer un salaire minimum pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance qui travaillent au centre.

Les familles dont les enfants fréquentent les centres d'AGJE bénéficiaires de ce financement ont accès à des services plus abordables. Elles sont aussi admissibles à des subventions pour les services de garde, ce qui est particulièrement avantageux pour les familles dans le besoin. En date du 31 mars 2020, 66 % des centres de services de garde agréés participaient au programme de subventions de fonctionnement. Cela s'est traduit par une augmentation de 916 places en garderie plus abordables de 2017 à 2020. La province a signalé une augmentation accrue des places en garderie abordables de 2017 à 2019, mais, malheureusement, certains centres ont fermé leurs portes en 2019 à 2020, ce qui a entraîné la perte de places.



La province a également alloué des fonds obtenus au titre de l'accord bilatéral à l'Initiative de renforcement des capacités en matière de garde d'enfants. Cette initiative vise à fournir des fonds de développement, d'immobilisations et de démarrage aux groupes communautaires sans but lucratif qui veulent créer des places en services de garde dans les régions ayant un accès limité aux services, plus particulièrement dans les communautés linguistiques en situation minoritaire, les communautés autochtones et les régions qui présentent des lacunes manifestes en matière de ressources d'apprentissage pour les jeunes enfants. Au cours de la deuxième année de l'accord, les fonds alloués au titre de l'Initiative de renforcement des capacités en matière de garde d'enfants ont permis l'achèvement de 5 projets. Ces projets ont mené à la création de 150 nouvelles places dans 4 nouvelles garderies, dont une qui dessert la communauté autochtone de St. John's et une qui dessert une population rurale de Port aux Basques.

Qualité

En 2018 à 2019, la province a lancé les subventions d'un an pour la rénovation des immobilisations dans le cadre de son Programme d'amélioration de la qualité. Celui-ci a permis à 64 fournisseurs de services de garde, soit 60 centres et 4 garderies en milieu familial, de recevoir un financement. Ces fonds les ont aidés à rehausser la qualité des espaces intérieurs et extérieurs de leur établissement.

Le gouvernement provincial a également soutenu le perfectionnement de la main-d'œuvre dans le domaine de l'AGJE. Des améliorations ont été apportées à 3 programmes existants :

- le programme de bourses d'études pour les stagiaires en EPE a fourni un soutien financier aux travailleurs admissibles du secteur des services de garde qui souhaitent améliorer leurs titres de compétences. En 2020, 114 bourses d'études pour les stagiaires en EPE ont été accordées;
- les bourses pour stages pratiques en EPE ont fourni un soutien financier aux EPE qui s'emploient à améliorer leurs titres de compétences. Elles ont permis aux EPE de s'absenter du travail pour participer au stage pratique obligatoire en vue d'achever leur programme de certificat ou de diplôme. En 2020, la province a accordé 55 bourses pour stages pratiques en EPE;

- le Programme de bourses pour les diplômés en EPE a permis à des personnes qui poursuivent des études supérieures à temps plein en EPE d'obtenir une bourse de 7 500 \$. En retour, ces personnes se sont engagées à travailler dans des services de garde agréés pendant 3 ans. La province a conçu ce programme pour inciter les étudiants à terminer leur programme d'études et à rester dans la province pour y travailler. En 2020, la province avait accordé cette bourse à 65 diplômés en EPE.



Nunavut

Priorités territoriales

- Appuyer le développement sain des enfants en veillant à ce que les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants soient de grande qualité
- Appuyer la formation et le perfectionnement professionnel de la main-d'œuvre dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants
- Appuyer l'exécution des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans toutes les collectivités
- Reconnaître et souligner l'importance et la valeur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants et des EPE
- Outiller les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants afin de favoriser et d'appuyer une utilisation accrue de l'inuktitut

Les principaux piliers de l'AGJE ont été élaborés à la suite de vastes consultations auprès d'organisations inuites, de municipalités, d'administrations scolaires de district, du personnel et des conseils d'administration d'établissements de garde d'enfants et de ministères du gouvernement du Nunavut. Les séances ont eu lieu à Iqaluit, à Rankin Inlet et à Cambridge Bay. Les consultations menées par le Nunavut en vue de mettre en place les piliers ont également permis de cerner les 2 priorités d'investissement suivantes et de lancer 4 programmes de financement clés.

Soutenir et maintenir l'accès à des programmes et services abordables d'AGJE

Le Nunavut possède la plus faible population de tous les territoires et provinces du Canada. Les gens vivent dans 25 collectivités réparties dans une région géographique comprenant 3 fuseaux horaires et 1 877 778,53 kilomètres carrés, soit environ 21 % de la superficie totale



du territoire du Canada. Compte tenu du coût élevé des biens et des matériaux courants, le Nunavut a investi dans le financement de l'exploitation et de l'entretien de l'ensemble des établissements agréés. Cela aide à réduire ou à maintenir les frais imposés aux parents. Environ 85 % de tous les établissements de garde d'enfants agréés ont participé à ce programme de financement, ce qui a fait en sorte de maintenir les coûts pour un peu plus de 1 000 enfants entre 2017 et 2020.

De 2017 à 2020, le programme de création de places en garderie pour les collectivités mal desservies a permis de créer 148 nouvelles places dans 6 nouveaux établissements.

Promouvoir des programmes et des services d'AGJE inclusifs et de grande qualité grâce à une formation et à un perfectionnement professionnel accrus et à l'élaboration de ressources d'apprentissage et d'enseignement dans toutes les langues officielles du Nunavut.

Le ministère de l'Éducation a offert des séances de formation et de perfectionnement professionnel en AGJE à l'échelle territoriale et régionale. Celles-ci ont eu lieu à Iqaluit ainsi que dans des régions comme Rankin Inlet et Cambridge Bay. Outre des programmes d'AGJE, la formation comprenait également des programmes culturels et linguistiques, de la littératie financière et de la gestion. Environ 100 EPE ont participé chaque année à ces possibilités de formation.

Le ministère de l'Éducation a conclu un contrat avec un éditeur du secteur de l'éducation du Nunavut pour qu'il contribue à l'élaboration de ressources de programme axées sur la langue et la culture. Ces ressources sont mises à disposition dans les 4 langues officielles du Nunavut. Elles comprennent des marionnettes nordiques, des blocs syllabiques et des aimants, des livres d'activités sur le thème du Nunavut, des disques compacts de chansons en inuktitut, des programmes pré phonétiques en inuktitut et plus encore. Ces ressources sont adaptées sur les plans linguistique et culturel et ont été partagées avec les 58 programmes agréés d'AGJE. Au 31 mars 2020, un total de 1 237 enfants fréquentant des garderies agréées du Nunavut avaient pu profiter de divers programmes qui appuient les services d'AGJE adaptés à la langue et à la culture autochtone.

Territoires du Nord-Ouest

Priorités territoriales

- Soutenir la prestation de services de qualité en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants
- Soutenir le perfectionnement professionnel et la formation adaptés à la culture de tous les membres du personnel qui travaillent au sein de services de garde agréés
- Accroître le nombre de professionnels qualifiés du développement de la petite enfance qui travaillent dans des programmes agréés
- Soutenir l'accès aux possibilités de services d'AGJE dans toutes les collectivités des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.)

Prestation de services de grande qualité en matière d'AGJE

Les T.N.-O. ont mis l'accent sur l'apprentissage professionnel et les possibilités d'études postsecondaires pour les personnes qui participent à des programmes et services agréés d'AGJE. Ces dernières années, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a organisé plusieurs séances de perfectionnement professionnel dans toutes les régions du territoire. Un symposium de 3 jours « *Learning Together: Right from the Start* » (apprendre ensemble dès le début) réunissant 145 participants a eu lieu en août 2018 et 2019 et portait sur des sujets comme la littératie physique, l'éducation en plein air, les transitions, ainsi que la santé mentale et le bien-être. De 2018 à 2020, 132 personnes ont participé à diverses autres possibilités d'apprentissage professionnel offertes par le ministère.



Perfectionnement professionnel et formation adaptés à la culture

Les T.N.-O. ont investi 10 835 \$ dans l'élaboration et la distribution de ressources culturelles pour les programmes agréés d'AGJE dans l'ensemble des T.N.-O. Les ressources comprenaient la traduction de livres en 9 langues autochtones parlées dans les T.N.-O. et l'offre d'une subvention pour les ressources culturelles aux centres agréés aux fins de l'achat de matériel fondé sur la culture ou de la prestation de services par des détenteurs du savoir et des aînés.

Accroître le nombre d'éducateurs de la petite enfance qualifiés dans les programmes agréés

Les bourses d'études en petite enfance sont offertes dans les T.N.-O. depuis 2014. Grâce au financement fédéral, le nombre de bourses d'études est passé de 10 à 30 chaque année. Ces bourses soutiennent les personnes qui sont inscrites à un programme en développement de la petite enfance menant à un diplôme ou plus offert par un établissement d'enseignement postsecondaire agréé. Le Collège Aurora a récemment élargi son programme de certificat et de diplôme en AGJE afin d'augmenter le nombre d'étudiants qui peuvent y accéder sur l'ensemble du territoire. En 2020, 17 étudiants ont obtenu un diplôme en AGJE du Collège Aurora.

Soutenir l'accès à l'AGJE

Les programmes agréés d'AGJE dans l'ensemble des T.N.-O. sont axés sur la collectivité et exploités par des gouvernements autochtones, des organismes sans but lucratif et des exploitants individuels. Le rôle du gouvernement des T.N.-O. consiste à délivrer des permis et à inspecter les programmes d'AGJE, ainsi qu'à offrir des possibilités d'apprentissage professionnel et un financement d'exploitation pour aider à compenser les coûts.

Le financement pour les relations avec les communautés a permis de soutenir la collaboration avec celles-ci. Cette collaboration a aidé à cerner les lacunes et les possibilités relatives aux options d'AGJE. Elle a également haussé la sensibilisation à l'importance du développement de la petite enfance. En 2020, environ 66 % des enfants des T.N.-O. avaient accès à des programmes d'AGJE. Cela comprenait des programmes agréés ainsi que des programmes de prématernelle et de maternelle offerts dans le cadre de l'enseignement public depuis 2017 à 2018.

Le financement de l'AGJE a appuyé la création de nouveaux centres agréés et de nouvelles garderies en milieu familial. Il a aidé à acheter des fournitures et des matériaux et à payer d'autres coûts engagés lors de l'établissement d'un nouveau programme agréé. En 2020, ce financement a permis de créer 356 nouvelles places, dont 19 nouvelles places pour les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire.



Yukon

Priorités territoriales

- Améliorer la qualité par la formation
- Améliorer l'abordabilité et l'accès
- Innovation
- Services de garde inclusifs

Améliorer la qualité par la formation

Des fonds ont été versés à l'Association des services de garde du Yukon pour qu'elle offre des possibilités de perfectionnement professionnel aux EPE partout dans le territoire. Le taux de participation a été élevé, environ 73 % de tous les EPE ayant pris part à de telles possibilités. L'élaboration du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Yukon a commencé en 2018. Il a été mis au point en partenariat avec un comité consultatif, et sa version définitive a été soumise en 2020. La consultation avec le ministère de l'Éducation au sujet du cadre et de sa mise en œuvre se poursuit.

L'initiative du Collège du Yukon qui consiste à offrir des formations dans les collectivités rurales appuie les EPE qui travaillent dans celles-ci en finançant le soutien aux cours en AGJE donnés dans la collectivité par des instructeurs du collège. L'initiative permettra d'accroître le nombre d'EPE en milieu rural qui achèvent avec succès les cours en AGJE. Les fonds ont aidé à payer les coûts des instructeurs en milieu communautaire du Collège du Yukon offrant une formation en AGJE aux étudiants des collectivités rurales suivantes : Ross River, Mayo, Carcross, Haines Junction, Pelly Crossing, Carmacks, Dawson City, Burwash Landing et Watson Lake. Quelque 35 étudiants ont participé à chaque session, et les taux d'achèvement des cours ont été de 76 % pour la session de l'automne 2019 et de 78 % pour la session du printemps 2020.



Améliorer l'abordabilité et l'accès

La Subvention directe de fonctionnement fournit des fonds à tous les programmes de garde d'enfants agréés du Yukon pour les aider à payer les coûts d'exploitation. À compter de 2017, tous les programmes de garde agréés ont vu leur financement augmenter de 14,5 %. En ce qui concerne les programmes de garde d'enfants en milieu rural, il y a eu une hausse de 20 % pour tenir compte des coûts d'exploitation supplémentaires des programmes dans les régions rurales du Yukon. Au total, 66 programmes de garde d'enfants agréés ont touché une subvention directe de fonctionnement bonifiée grâce au financement fourni dans le cadre de l'Accord. Plus de 1 680 enfants du Yukon en ont bénéficié. L'augmentation du financement de la subvention directe de fonctionnement visait à rendre plus abordables les frais imposés aux parents pour les programmes agréés de garde d'enfants. De 2017 à 2020, les coûts mensuels pour les parents ont diminué en moyenne de 25 \$.

Innovation

Trois volets de subventions novateurs ont été mis en place pour soutenir les grands-parents qui élèvent leurs petits-enfants, les parents adolescents qui achèvent leurs études secondaires et les parents qui suivent un traitement pour toxicomanie. Près de 50 enfants bénéficient de ces programmes tous les ans.

Services de garde inclusifs

Des fonds ont été fournis pour l'offre de soutiens supplémentaires aux programmes de garde agréés afin de s'assurer que les enfants ayant des besoins spéciaux réalisent leur plein potentiel. Ces fonds viennent compléter le programme de garde d'enfants financé existant. En tout, 34 enfants supplémentaires ont reçu un soutien.

Les programmes de soutien ont été financés par le Centre de développement de l'enfant. Une aide a été fournie à 29 programmes de garde agréés qui ont bénéficié directement à 317 enfants.

RÉSUMÉ

Le Rapport sommaire triennal sur les accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) 2017 à 2020 met en exergue l'engagement du gouvernement du Canada à accroître l'accès à des programmes d'AGJE de grande qualité, abordables, souples et inclusifs. Grâce à une collaboration efficace avec les provinces et les territoires, près de 50 000 nouvelles places en services de garde plus abordables ont été créées entre 2017 et 2020.

Au cours des 3 dernières années, des progrès importants ont été réalisés en vue d'accroître l'accès des familles canadiennes à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables, de grande qualité, souples et inclusifs. En outre, les provinces et les territoires ont investi dans le perfectionnement de la main-d'œuvre du secteur de l'EPE, ce qui est essentiel pour assurer des services d'AGJE de grande qualité qui aident à offrir aux enfants le meilleur départ possible dans la vie. Les provinces et les territoires se sont également efforcés de rendre la prestation des services de garde d'enfants plus souple en offrant aux familles davantage d'options en vue de trouver les services de garde qui répondent à leurs besoins. Bien que des progrès considérables aient été réalisés, il reste encore du travail à faire pour s'assurer que toutes les familles au Canada ont accès à des services d'AGJE de grande qualité, abordables, souples et inclusifs.

